



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Non à l'arrêt des dotations de masques pour les chirurgiens-dentistes !

Paris, le 25 septembre 2020

L'Union Dentaire demande officiellement à la Direction Générale de la Santé (DGS) la prolongation du dispositif de dotation de masques pour les personnels soignants mis en place à la sortie du confinement. La DGS a programmé la fin de cette dotation pour le 4 octobre 2020. Chaque praticien devrait, par conséquent, s'équiper de manière autonome.

Depuis la réouverture des cabinets dentaires le 11 mai 2020, chaque chirurgien-dentiste bénéficiait d'une dotation de 24 masques par semaine. Ce processus a été, selon les endroits, très difficile à se mettre en place. Mais il permet aux praticiens de bénéficier d'un soutien de l'Etat face à la hausse importante des dépenses due aux protocoles mis en place pour lutter contre la propagation du CoVid-19 en France.

A ce jour, les chirurgiens-dentistes font face à une baisse de leur chiffre d'affaires. L'aération entre chaque patient et le coût des Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont les principales causes de cette chute.

Les mesures annoncées le 23/09/2020 par Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, vont dans le sens d'une poursuite toujours plus active des protocoles sanitaires, notamment dans les zones les plus touchées.

A ce jour, les négociations avec l'Assurance Maladie pour l'obtention d'une compensation face à ces contraintes qui pèsent sur leur activité n'avancent pas. L'Union Dentaire est en faveur d'un supplément « temps et EPI » à 72€ sur tous les actes générateurs d'aérosol.

Il est donc primordial que la distribution des masques pour les personnels soignants, notamment les chirurgiens-dentistes, soit prolongée au-delà du 4 octobre. C'est un soutien indispensable à des soignants qui participent activement à soigner leurs concitoyens, dans le respect de règles sanitaires strictes et contraignantes.

A propos de l'Union Dentaire

Syndicat de chirurgiens-dentistes régi par la loi du 21 mars 1884 | Membre fondateur de l'ADF | Membre fondateur de l'UNAPL

Depuis 60 ans, l'Union Dentaire se bat pour penser et agir en faveur de l'avenir de la profession de chirurgiens-dentistes en France. Présente localement auprès de ses adhérents et des praticiens en général, l'Union Dentaire est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession de chirurgien-dentiste.

Contact

Clément Neveu | Tél. : 01 44 85 51 29 | Mail : c.neveu@union-dentaire.com